



Problème d'inscription au fichier adeli de la ddass

Par **odile93**, le **27/04/2009** à **21:14**

Bonjour,

Je suis actuellement infirmière dans un hopital de l'assistance publique, j'ai demandé une mise en disponibilité pour convenance personnel, qui m'a été accordée à partir du 30 05 2009 pour une durée d'un an. Je souhaite profité de cette disponibilité pour entreprendre une activité libérale. En principe ceci est tout à fait légal à partir du 30 05 2009. Pour ce faire, je dois m'incrirc à la DDASS du département où je vais exercer pour obtenir un numéro ADELI. La DDASS me réclame mon arreté de disponibilité et une autorisation ministérielle. Or j'obtiendrai tout ceci à la fin du mois de Juin. Pendant un mois je ne peux donc entreprendre aucune activité libérale, est-ce vraiment légal ?